

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 944

26 septembre 2005

### SOMMAIRE

AEP II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45295	Hutchison Ports Netherlands, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45274
AEP II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45296	Hutchison Whampoa IT Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45297
Alma Reinsurance S.A. . . . .	45307	Immopartners S.A., Luxembourg . . . . .	45286
Alpha Fisca, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45309	Intertel S.A., Luxembourg . . . . .	45309
Archimede Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45282	JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg . . . . .	45293
Astakos S.A., Luxembourg . . . . .	45305	JPMorgan Asset Management Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg . . . . .	45294
B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils, Senningerberg . . . . .	45303	JPMorgan Asset Management Luxembourg S.A., Senningerberg . . . . .	45307
B.E.S.T. Ingénieurs-Conseils, S.à r.l., Bureau d'Etudes et de Services Techniques Ingénieurs-Conseils, Senningerberg . . . . .	45305	JPMorgan Asset Management Luxembourg S.A., Senningerberg . . . . .	45309
Banca Lombarda Sicav, Luxembourg . . . . .	45285	LaSalle UK Property Company III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45298
Baninter S.A., Luxembourg . . . . .	45286	Nartal S.A., Luxembourg . . . . .	45305
Baninter S.A., Luxembourg . . . . .	45286	Nartal S.A., Luxembourg . . . . .	45306
Baninter S.A., Luxembourg . . . . .	45286	Newtra S.A., Luxembourg . . . . .	45274
Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., Luxembourg . . . . .	45285	Newtra S.A., Luxembourg . . . . .	45274
Best Organisation S.A., Luxembourg . . . . .	45285	Nickel S.A., Luxembourg . . . . .	45291
BPB Valmarand S.A., Munsbach . . . . .	45282	Nickel S.A., Luxembourg . . . . .	45291
Caisse Raiffeisen Feulen, Société coopérative, Vichten . . . . .	45291	PEFC Luxembourg, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	45285
Caisse Raiffeisen Hoffelt-Binsfeld-Weiswampach, Société Coopérative, Wincrange . . . . .	45291	Point J S.A., Luxembourg . . . . .	45284
Cegomu S.A., Luxembourg . . . . .	45302	Premier Cru International N.V. S.A., Luxembourg . . . . .	45294
Cegu S.A., Luxembourg . . . . .	45273	Prepharme Holding S.A., Luxembourg . . . . .	45296
Cegu S.A., Luxembourg . . . . .	45273	PurusCo Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45274
Clervaux Participations S.A., Luxembourg . . . . .	45282	PurusCo Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45266
Coditel S.A., Strassen . . . . .	45303	Safei Invest, Sicav, Luxembourg . . . . .	45283
Crisbo S.A., Luxembourg . . . . .	45292	Sammy Gold S.A., Pétange . . . . .	45307
Crisbo S.A.H., Luxembourg . . . . .	45292	Sapiens Tech S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	45283
Damovo Group S.A., Luxembourg . . . . .	45290	Société Immobilière Limpertsberg S.A., Luxembourg . . . . .	45284
Deta Shipping, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45285	Sweet Paradise S.A., Kleinbettingen . . . . .	45294
E-Skill S.A., Luxembourg . . . . .	45266	Tinkelman S.A., Luxembourg . . . . .	45281
Envilux, S.à r.l., Differdange . . . . .	45302	Transeuro S.A.H., Luxembourg . . . . .	45292
Equilibre et Performance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45283		
Eurodrill S.A., Heiderscheid . . . . .	45292		
Fontaine Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	45303		

**E-SKILL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
R. C. Luxembourg B 72.489.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 août 2002*

1) Conseil d'Administration:

*Administrateur-délégué:*

Monsieur Eric Preud'homme, son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

*Administrateurs:*

- Monsieur Eric Preud'homme, son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2005;
- Madame Sabine Berger, son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2005;
- Madame Jeannine Legot, son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2005.

2) Commissaire aux comptes:

Monsieur Antoine Daeleman, son mandat expirera lors de l'assemblée générale de l'année 2008.

3) Révocation du commissaire aux comptes:

L'assemblée générale révoque la FIDUCIAIRE CGS, avec siège à L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

4) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

L'assemblée générale nomme Monsieur Antoine Daeleman, domicilié à B-1360 Orbais, rue d'Odenge 44, en qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03804. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040070.3/514/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.850.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of April.  
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, de 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given proxy given under private seal;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GMBH & CO. BETEILIGUNGS KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA n° 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner GOLDMAN, SACHS MANAGEMENT GP GmbH, here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., a limited liability company formed and existing under the laws of Bermuda, registered in the Bermuda Register of Companies under registration number 27378 having its registered office

at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, acting through, John Bowman, here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal;

9. GS CAPITAL PARTNERS V GMBH & CO. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt Main under registration number HRA no 42401 having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

10. EQT III LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 37191 having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT III UK N<sup>o</sup> 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup> 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup> 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup> 3 LIMITED PARTNERSHIP, and in its capacity as Managing Limited Partner of EQT III GmbH & CO. KG, and in its capacity as Manager of the EQT III CO-INVESTMENT SCHEME,

here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

11. EQT IV LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751 having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT IV (GENERAL PARTNER) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting in its capacity as General Partner of the EQT IV (N<sup>o</sup> 1) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV (NO<sup>o</sup> 2) LIMITED PARTNERSHIP and as Managing Limited Partner of the EQT IV GmbH & CO. KG and as Manager of the EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME

here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named persons in the capacity in which they act, have declared their intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up the Articles of Association of it as follows:

#### **Title I. Object - Denomination - Registered Office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, the law of September 18, 1933 on limited liability companies, as well as by the present statutes but not by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine.

**Art. 2.** The denomination of the company is PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other, place in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not result in the dissolution of the company.

#### **Title II. Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at one hundred and twenty thousand Danish Krone (DKK 120,000.-) divided into six hundred (600) parts of two hundred Danish Krone (DKK 200.-) each.

**Art. 8.** Parts are transferable between existing participants provided the board of managers approves such transfer in advance in accordance with the provisions of any applicable shareholders' agreement.

Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

In the event of a transfer of parts without the required approval, the transferee cannot be registered in the register of participants or be acknowledged in any other respect as a holder of parts.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and take decisions at general meetings.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The company is administered by a board of managers consisting of at least four managers at any time. The managers are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. The participants GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO BETEILIGUNGS KG, GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000 L.P., GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD, GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P. AND GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG and any member of the Goldman Sachs group of companies that may replace any one or all such entities as investor in the company or become an additional investor in the company from time to time (together hereinafter referred to as the GS INVESTORS) acting through an investor designated by such GS INVESTORS shall have the right to present a list of proposed managers for two seats on the board of managers. The managers appointed on proposal by the GS INVESTORS shall be referred to as Class A managers. The participants EQT III LIMITED and EQT IV LIMITED and any member of the EQT GROUP of companies that may replace any one or all such entities as investor in the company or become an additional investor in the company from time to time (together hereinafter referred to as the EQT INVESTORS) acting through an investor designated by the EQT INVESTORS shall also have the right to present a list of proposed managers for two seats on the board of managers. The managers appointed on proposal by the EQT INVESTORS shall be referred to as Class B managers. A vacancy in the office of a Class A manager shall be filled with a manager proposed by the GS INVESTORS and a vacancy in the office of a Class B manager shall be filled with a manager proposed by the EQT INVESTORS.

The general meeting of participants has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The board of managers represents the company as against third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In order to be valid, resolutions of the board of managers must be taken by vote of a simple majority of managers in office at any time including at least one Class A manager and one Class B manager. Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

The company will be bound by the joint signatures of a Class A and a Class B manager.

Special and limited powers may be delegated by the board of managers for determined matters to one or more agents, either participants or not.

### **Title IV. General Meeting of Participants**

**Art. 11.** All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

### **Title V. Financial Year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

### **Title VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 14.** In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants in accordance with Article 142 of the Law of Au-

gust 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

### **Title VII. Varia**

**Art. 15.** Any matters not regulated by these statutes shall be governed by the applicable laws.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

#### *Subscription*

The statutes having thus been established, the appearing parties subscribe the whole capital as follows:

GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., prenamed . . . . .	62
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., prenamed . . . . .	22
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, prenamed . . . . .	3
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., prenamed . . . . .	20
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000 L.P., prenamed . . . . .	2
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., prenamed . . . . .	29
GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., prenamed . . . . .	85
GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., prenamed . . . . .	44
GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, prenamed . . . . .	3
EQT III LIMITED, prenamed . . . . .	58
EQT IV LIMITED, prenamed . . . . .	272
<b>Total parts . . . . .</b>	<b>600</b>

The parts have been fully paid up to the amount of two hundred Danish Krone (DKK 200.-) per part by a contribution in cash of one hundred and twenty thousand Danish Krone (DKK 120,000.-).

As a result the amount of one hundred and twenty thousand Danish Krone (DKK 120,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

#### *Expenses*

With regard to the capital duty payment, the capital is estimated at EUR 16,118.40 (exchange rate on 28th April 2005: 1.- DKK=0,13432)

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined period:
  - Mr. Edward De Nor, Vice President, born in Beirut, Lebanon, on 28 September 1967, residing at 25 Princes Gate Court, Exhibition Road, London SW7 2QJ, United Kingdom (Class A manager);
  - Mr. Alain Steichen, Attorney-at-law, born in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 April 1958, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Class A manager);
  - Mr. David Jeffreys, Consultant, born in Hoddesdon, United Kingdom, on 1 October 1959, residing at Canon Hall, La Turquie, Bordeaux, Vale, GY3, 5EB, Bailiwick of Guernsey(Class B manager);
  - Mr. Christian Sinding, Partner, born in Oslo, Norway on 9 November 1972, residing at Ryvangs Allé 18, DK-2100 Copenhagen, Denmark (Class B manager).
- 3) The company PricewaterhouseCoopers with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B number 65.477 is appointed as statutory auditor until the date of the approval of the financial statements for the year 2005.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the appearers' proxyholder, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 12329 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, un «partnership» constitué et régi par le droit allemand, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GOLDMAN, SACHS MANAGEMENT GP GmbH,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

6. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit des Bermudes, avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 27378 agissant par l'intermédiaire de M. John Bowman,

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V ADVISORS, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P, un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 15650 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

9. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Allemagne, avec siège social au Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/ Main, Allemagne, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt Main sous le numéro HRA 42401 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

10. EQT III LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 37191 agissant en qualité de «general partner» de EQT III UK N<sup>o</sup> 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III K N<sup>o</sup> 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT M UK N<sup>o</sup> 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup> 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup> 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup>.3 LIMITED PARTNERSHIP, de «managing limited partner» de EQT III GmbH & CO. KG et de «Manager» de EQT III Co-Investment Scheme,

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

11. EQT IV LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 41751 agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (N<sup>o</sup> 1) LIMITED PARTNERSHIP et EQT IV (N<sup>o</sup> 2) LIMITED PARTNERSHIP, de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & CO. KG et de «manager» de EQT IV Co-Investment Scheme,

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup>. Objet - Dénomination - Siège Social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts, et sans se référer à la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera PurusCo LUXEMBOURG, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à cent vingt mille couronnes danoises (DKK 120.000,-) divisé en cinq mille (600) parts sociales de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.

**Art. 8.** Les parts ne sont cessibles entre les associés existants qu'avec l'agrément préalable du conseil de gérance conformément aux dispositions de tout pacte d'associés en vigueur.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de transfert de parts sans l'agrément requis, le cessionnaire ne pourra être inscrit dans le registre des associés ni reconnu à quelque titre que ce soit comme détenteur des parts.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance composé en toutes circonstances d'au moins quatre gérants.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Les associés GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000 L.P., GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD, GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P. ET GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG ainsi que tout membre du groupe de sociétés GOLDMAN SACHS pouvant remplacer n'importe quelle ou toutes entités en qualité d'investisseur de la société ou devenir un investisseur supplémentaire de la société (ensemble ici mentionnés les GS INVESTORS) agissant par l'intermédiaire d'un investisseur désigné par les GS INVESTORS pourront présenter une liste de gérants aux fins de pourvoir à deux sièges au conseil de gérance. Les gérants ainsi nommés sur proposition des GS INVESTORS seront désignés gérants de catégorie A.

Les associés EQT III LIMITED et EQT IV LIMITED ainsi que tout membre du groupe de sociétés EQT pouvant remplacer n'importe quelle ou toutes entités en qualité d'investisseur de la société ou devenir un investisseur supplémentaire de la société (ensemble ici mentionnés les EQT INVESTORS) agissant par l'intermédiaire d'un investisseur désigné par les EQT INVESTORS pourront présenter une liste de gérants aux fins de pourvoir à deux sièges au conseil de gérance. Les gérants ainsi nommés sur proposition des EQT INVESTORS seront désignés gérants de catégorie B.

En cas de vacance d'un poste de gérant de catégorie A, il sera pourvu à son remplacement par un gérant proposé par les GS INVESTORS tandis que la vacance d'un poste de gérant de catégorie B sera pourvue par un gérant proposé par les EQT INVESTORS.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum en toutes circonstances.

Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance ne sont valables que si elles sont prises à la majorité simple des votes des gérants en fonction comprenant en toutes circonstances un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites signées par tous les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B sont requises pour engager la société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le conseil de gérance pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

#### **Titre IV. Assemblée Générale des Associés**

**Art. 11.** Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant des gérants seront prises par les associés. Ces décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

#### **Titre V. Année Comptable - Profits- Reserves**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII. Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera aujourd'hui et prendra fin le 31 décembre 2005.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, les parties présentes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., précité . . . . .	62
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., précité . . . . .	22
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, précité . . . . .	3
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., précitée . . . . .	20
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000 L.P., précité . . . . .	2
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., prenamend. . . . .	29
GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., précité . . . . .	85
GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., précité. . . . .	44
GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, précité. . . . .	3
EQT III LIMITED, précitée . . . . .	58
EQT IV LIMITED, précitée. . . . .	<u>272</u>
Total parts. . . . .	600

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) par part par un apport en espèces de cent vingt mille couronnes danoises (DKK 120.000,-).

Le montant de cent vingt mille couronnes danoises (DKK 120.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

*Frais*

En vue de la perception des droits d'enregistrement le capital de 120.000,- DKK est évalué à EUR 16,118.40 (cours du 28 avril 2005: 1.-DKK=0,13432 EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - M. Edward De Nor, Vice President né à Beirut, le Liban le 28 septembre 1967, demeurant au 25 Princes Gate Court, Exhibition Road, Londres SW7 2QJ, Royaume Uni (Gérant de catégorie A);
  - M. Alain Steichen, avocat à la cour, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 28 avril 1958, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Gérant de catégorie A);
  - M. David Jeffreys, Consultant, né à Hoddesdon, Royaume Uni, le 1 octobre 1959, demeurant à Canon Hall, La Turquie, Bordeaux, Vale, GY3, 5 EB, Guernsey (Gérant de catégorie B);
  - M. Christian Sinding, Partner, né à Oslo, Norvège le 9 novembre 1972, demeurant à Ryvangs Allé 18, DK-2100 Copenhagen, Danemark (Gérant de catégorie B).
3. Est nommé commissaire des comptes jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2005, la société PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B numéro 65.477.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, vol. 148S, fol. 15, case 5. – Reçu 161,14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(039555.3/202/437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**CEGU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.129.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FIDUPAR

Signatures

(040844.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**CEGU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.129.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 avril 2005 à 10.30 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de MM. Dirk Eelbode, Jean Quintus et Koen Lozie, Administrateurs ainsi que de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04639. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040818.3/1172/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

45274

**NEWTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 76.020.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040327.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**NEWTRA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 76.020.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040323.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**HUTCHISON PORTS NETHERLANDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 84.254.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 332 du 28 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(039618.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 107.851.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth of April.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ADVISORS 2000, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA n° 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner GOLDMAN, SACHS MANAGEMENT GP GmbH, here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

6. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD, a limited liability company formed and existing under the laws of Bermuda, registered in the Bermuda Register of Companies under registration number 27378 having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, acting through, John Bowman, here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

9. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/Main under registration number HRA no 42401 having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its general partner GS ADVISORS V, L.L.C., here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

10. EQT III LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 37191 having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT EL UK N<sup>o</sup> 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N<sup>o</sup> 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup> 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup> 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N<sup>o</sup> 3 LIMITED PARTNERSHIP, and in its capacity as Managing Limited Partner of EQT III GmbH & CO. KG, and in its capacity as Manager of the EQT III CO-INVESTMENT SCHEME, here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

11. EQT IV LIMITED, a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751 having its registered office at East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ acting in its capacity as General Partner of EQT IV (GENERAL PARTNER) LIMITED PARTNERSHIP, in turn acting in its capacity as General Partner of the EQT IV (N<sup>o</sup> 1) LIMITED PARTNERSHIP, EQT IV (N<sup>o</sup> 2) LIMITED PARTNERSHIP and as Managing Limited Partner of the EQT IV GmbH & CO. KG and as Manager of the EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME here represented by M<sup>e</sup> Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed *ne varietur* by the mandatory of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named persons in the capacity in which they act, have declared their intention to constitute by the present deed a limited liability company and to draw up the Articles of Association of it as follows:

#### **Title I. Object - Denomination - Registered Office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, the law of September 18, 1933 on limited liability companies, as well as by the present statutes but not by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine.

**Art. 2.** The denomination of the company is PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg. It can be transferred to any other, place in the Grand-Duchy of Luxembourg by resolution of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants will not result in the dissolution of the company.

### **Title II. Capital - Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at one million Danish Krone (DKK 1,000,000.-) divided into five thousand (5,000) parts of two hundred Danish Krone (DKK 200.-) each.

**Art. 8.** Parts are transferable between existing participants provided the board of managers approves such transfer in advance in accordance with the provisions of any applicable shareholders' agreement.

Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

In the event of a transfer of parts without the required approval, the transferee cannot be registered in the register of participants or be acknowledged in any other respect as a holder of parts.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and take decisions at general meetings.

### **Title III. Management**

**Art. 10.** The company is administered by a board of managers consisting of at least four managers at any time. The managers are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period. The participants GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000 L.P., GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD, GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P. and GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG and any member of the Goldman Sachs group of companies that may replace any one or all such entities as investor in the company or become an additional investor in the company from time to time (together hereinafter referred to as the «GS INVESTORS») acting through an investor designated by such GS INVESTORS shall have the right to present a list of proposed managers for two seats on the board of managers. The managers appointed on proposal by the GS INVESTORS shall be referred to as Class A managers. The participants EQT III LIMITED and EQT IV LIMITED and any member of the EQT GROUP of companies that may replace any one or all such entities as investor in the company or become an additional investor in the company from time to time (together hereinafter referred to as the EQT INVESTORS) acting through an investor designated by the EQT INVESTORS shall also have the right to present a list of proposed managers for two seats on the board of managers. The managers appointed on proposal by the EQT INVESTORS shall be referred to as Class B managers. A vacancy in the office of a Class A manager shall be filled with a manager proposed by the GS INVESTORS and a vacancy in the office of a Class B manager shall be filled with a manager proposed by the EQT INVESTORS.

The general meeting of participants has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The board of managers represents the company as against third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

In order to be valid, resolutions of the board of managers must be taken by vote of a simple majority of managers in office at any time including at least one Class A manager and one Class B manager.

Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

The company will be bound by the joint signatures of a Class A and a Class B manager.

Special and limited powers may be delegated by the board of managers for determined matters to one or more agents, either participants or not.

### **Title IV. General Meeting of Participants**

**Art. 11.** All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

### **Title V. Financial Year - Profits - Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the company starts on the first of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

#### **Title VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 14.** In case of dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants in accordance with Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

#### **Title VII. Varia**

**Art. 15.** Any matters not regulated by these statutes shall be governed by the applicable laws.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

##### *Subscription*

The statutes having thus been established, the appearing parties subscribe the whole capital as follows:

GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., prenamed . . . . .	512
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., prenamed . . . . .	186
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, prenamed . . . . .	21
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., prenamed . . . . .	163
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000 L.P., prenamed . . . . .	18
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., prenamed . . . . .	245
GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., prenamed . . . . .	710
GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., prenamed . . . . .	367
GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, prenamed . . . . .	28
EQT III LIMITED, prenamed . . . . .	485
EQT IV LIMITED, prenamed . . . . .	<u>2,265</u>
Total parts . . . . .	5,000

The parts have been fully paid up to the amount of two hundred Danish Krone (DKK 200.-) per part by a contribution in cash of one million Danish Krone (DKK 1,000,000.-).

As a result the amount of one million Danish Krone (DKK 1,000,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

##### *Expenses*

With regard to the capital duty payment, the capital is estimated at EUR 134,320.- (exchange rate on 28th April 2005: 1.- DKK=0,13432)

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately three thousand four hundred Euro (EUR 3,400.-).

##### *Extraordinary General Meeting*

After the Articles of Association have thus been drawn up, the above named participants have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the company is fixed at L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
- 2) Have been elected managers (gérants) of the company for an undetermined period:
  - Mr. Edward De Nor, Vice President, born in Beirut, Lebanon, on 28 September 1967, residing at 25 Princes Gate Court, Exhibition Road, London SW7 2QJ, United Kingdom (Class A manager);
  - Mr. Alain Steichen, Attorney-at-law, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 April 1958, professionally residing at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Class A manager);
  - Mr. David Jeffreys, Consultant, born in Hoddesdon, United Kingdom, on 1 October 1959, residing at Canon Hall, La Turquie, Bordeaux, Vale, GY3, 5EB, Bailiwick of Guernsey (Class B manager);
  - Mr. Christian Sinding, Partner, born in Oslo, Norway on 9 November 1972, residing at Ryvangs Allé 18, DK-2100 Copenhagen, Denmark (Class B manager).

3) The company PricewaterhouseCoopers with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B n° 65.477 is appointed as statutory auditor until the date of the approval of the financial statements for the year 2005.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version, on the request of the same

appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the appearers' proxyholder, he signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1. GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

2. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 12329 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS 2000, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

3. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, un «partnership» constitué et régi par le droit allemand, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA 31607 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» Goldman, Sachs Management GP GmbH,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

4. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

5. GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000, L.P., un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS EMPLOYEE FUNDS 2000 GP, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

6. GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit des Bermudes, avec siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermudes, immatriculée au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 27378 agissant par l'intermédiaire de M. John Bowman,

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

7. GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V ADVISORS, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

8. GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P, un «limited partnership» constitué et régi par le droit des Iles Cayman, avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé au registre de Exempted Limited Partnerships des Iles Cayman sous le numéro 15650 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V OFFSHORE ADVISORS, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

9. GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO KG, un «limited partnership» constitué et régi par le droit de l'Allemagne, avec siège social au Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Allemagne, immatriculé au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/Main sous le numéro HRA 42401 agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ADVISORS V, L.L.C.,

ici représenté par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

10. EQT III LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 37191 agissant en qualité de «general partner» de EQT III UK N° 1 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III K N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 3 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 4 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 5 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 6 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 7 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 8 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III UK N° 9 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N° 1 LIMITED PARTNERSHIP,

EQT III US N° 2 LIMITED PARTNERSHIP, EQT III US N° 3 LIMITED PARTNERSHIP, de «managing limited partner» de EQT III GmbH & CO. KG et de «Manager» de EQT III CO-INVESTMENT SCHEME,

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

11. EQT IV LIMITED, une société à responsabilité limitée de Guernsey, avec siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, immatriculée au registre de Guernsey sous le numéro 41751 agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (N° 1) LIMITED PARTNERSHIP et EQT IV (N° 2) LIMITED PARTNERSHIP, de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & CO. KG et de «manager» de EQT IV CO-INVESTMENT SCHEME,

ici représentée par M<sup>e</sup> Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

### **Titre I<sup>er</sup>. Objet - Dénomination - Siège Social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts, et sans se référer à la loi du 31 juillet 1929.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera PurusCo LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à un million de couronnes danoises (DKK 1.000.000,-) divisé en cinq mille (5.000) parts sociales de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) chacune.

**Art. 8.** Les parts ne sont cessibles entre les associés existants qu'avec l'agrément préalable du conseil de gérance conformément aux dispositions de tout pacte d'associés en vigueur.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

En cas de transfert de parts sans l'agrément requis, le cessionnaire ne pourra être inscrit dans le registre des associés ni reconnu à quelque titre que ce soit comme détenteur des parts.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. Administration**

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance composé en toutes circonstances d'au moins quatre gérants.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Les associés GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000 L.P., GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD, GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P. ET GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG ainsi que tout membre du groupe de sociétés Goldman Sachs pouvant remplacer n'importe quelle ou toutes entités en qualité d'investisseur de la société ou devenir un investisseur supplémentaire de la société (ensemble ici mentionnés les GS INVESTORS) agissant par l'intermédiaire d'un investisseur désigné par les GS INVESTORS pourront pré-

sender une liste de gérants aux fins de pourvoir à deux sièges au conseil de gérance. Les gérants ainsi nommés sur proposition des GS INVESTORS seront désignés gérants de catégorie A.

Les associés EQT III LIMITED et EQT IV LIMITED ainsi que tout membre du groupe de sociétés EQT pouvant remplacer n'importe quelle ou toutes entités en qualité d'investisseur de la société ou devenir un investisseur supplémentaire de la société (ensemble ici mentionnés les EQT INVESTORS) agissant par l'intermédiaire d'un investisseur désigné par les EQT INVESTORS pourront présenter une liste de gérants aux fins de pourvoir à deux sièges au conseil de gérance. Les gérants ainsi nommés sur proposition des EQT INVESTORS seront désignés gérants de catégorie B.

En cas de vacance d'un poste de gérant de catégorie A, il sera pourvu à son remplacement par un gérant proposé par les GS INVESTORS tandis que la vacance d'un poste de gérant de catégorie B sera pourvue par un gérant proposé par les EQT INVESTORS.

L'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants ad nutum en toutes circonstances.

Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance ne sont valables que si elles sont prises à la majorité simple des votes des gérants en fonction comprenant en toutes circonstances un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites signées par tous les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, téléfax ou tous moyens similaires de communication.

Les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B sont requises pour engager la société.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués par le conseil de gérance pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

#### **Titre IV. Assemblée Générale des Associés**

**Art. 11.** Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par les associés. Ces décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

#### **Titre V. Année Comptable - Profits- Reserves**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. Liquidation - Dissolution**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### **Titre VII. Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera aujourd'hui et prendra fin le 31 décembre 2005.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, les parties présentes déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

GS CAPITAL PARTNERS 2000, L.P., précité . . . . .	512
GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE, L.P., précité . . . . .	186
GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO. BETEILIGUNGS KG, précité . . . . .	21
GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND, L.P., précité . . . . .	163
GOLDMAN SACHS DIRECT INVESTMENT FUND 2000 L.P., précité . . . . .	18
GOLDMAN SACHS INVESTMENTS LTD., précitée . . . . .	245
GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., précité . . . . .	710

GS CAPITAL PARTNERS V OFFSHORE FUND, L.P., précité . . . . .	367
GS CAPITAL PARTNERS V GmbH & CO. KG, précité . . . . .	28
EQT III LIMITED, précitée. . . . .	485
EQT IV LIMITED, précitée . . . . .	<u>2.265</u>
Total parts . . . . .	5.000

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de deux cents couronnes danoises (DKK 200,-) par part par un apport en espèces d'un million couronnes danoises (DKK 1.000.000,-).

Le montant d'un million couronnes danoises (DKK 1.000.000,-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### Frais

En vue de la perception des droits d'enregistrement le capital de 1.000.000,- DKK est évalué à EUR 134.320,- (cours du 28 avril 2005: 1.-DKK=0,13432 EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

- M. Edward De Nor, Vice President né à Beirut, le Liban le 28 septembre 1967, demeurant au 25 Princes Gate Court, Exhibition Road, Londres SW7 2QJ, Royaume Uni (Gérant de catégorie A);

- M. Alain Steichen, avocat à la cour, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 28 avril 1958, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Gérant de catégorie A);

- M. David Jeffreys, Consultant, né à Hoddesdon, Royaume Uni, le 1 octobre 1959, demeurant à Canon Hall, La Turquie, Bordeaux, Vale, GY3, 5 EB, Guernsey (Gérant de catégorie B);

- M. Christian Sinding, Partner, né à Oslo, Norvège le 9 novembre 1972, demeurant à Ryvangs Allé 18, DK-2100 Copenhague, Danemark (Gérant de catégorie B).

3. Est nommé commissaire des comptes jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2005, la société PricewaterhouseCoopers ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B n° 65.477.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, vol. 148S, fol. 15, case 4. – Reçu 1.342,82 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 18 mai 2005.

P. Bettingen.

(039556.3/202/438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

#### **TINKELMAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 81.598.

#### *Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenue le 11 mai 2005*

Le conseil à coopté, jusqu'à l'assemblée délibérant sur les comptes au 31 décembre 2006, M. Marc Ambrosien, employé privé demeurant au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au mandat d'administrateur de la société en remplacement de M. Sven D'Or, administrateur démissionnaire.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05137. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040892.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**BPB VALMARAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 81.005.

—  
EXTRAIT

Il ressort de l'assemblée générale ordinaire du 20 septembre 2002 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2003:

*Conseil d'administration:*

1. Monsieur Jonathan James William Drown, treasurer, né le 26 juin 1965 à Horsham, Royaume-Uni, demeurant à Brooklands House 90, Port Road, Duston, Northants, Royaume-Uni.
2. Monsieur Dominik Müser, regional finance director, né le 14 juillet 1967 à Cologne (Allemagne), demeurant au 94, Pienzenauer Strasse, 81925 Munich, Allemagne.
3. Madame Joyce Villemur, directeur financier, née le 23 septembre 1954 à Porto (Portugal) demeurant au 85, rue de Bracas, 92.310 Sèvres, France.
4. Monsieur Paul Worth, réviseur d'entreprises, né le 13 décembre 1952 à Wokingham, Royaume-Uni, demeurant au 60, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03666. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040513.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**ARCHIMEDE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 98.152.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 26 avril 2005 que:

1. La démission de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED, ayant le siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et le numéro d'enregistrement 445030, en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.
2. La nomination de la société FMR D.D. ayant le siège social à 43 Arkova, Idrija 5280 Slovénie en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire a été acceptée. Celle-ci reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.
3. La société se trouvera engagée par la cosignature obligatoire de FMR D.D. avec un des deux autres administrateurs.

Luxembourg, le 13 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040530.3/634/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**CLERVAUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.188.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040335.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

45283

**SAPIENS TECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 90.774.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 août 2004*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Philippe Gonze, demeurant à B-1428 Lillois;
- Monsieur Michael Cable, demeurant à B-1650 Beersel (Bruxelles);
- Monsieur Howard Hartenbaum, demeurant à L-1937 Luxembourg;
- Monsieur Mark Tluszc, demeurant à L-2420 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

Monsieur Julien Nerguisian, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, en remplacement de DELOITTE S.A., commissaire aux comptes démissionnaire.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

DELOITTE S.A., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03616. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040556.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**EQUILIBRE ET PERFORMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 93.779.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

*Pour ordre*

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(040337.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**SAFEI INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 25.606.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société  
le mardi 26 avril 2005 à 11 heures*

*Résolution 5*

«L'Assemblée reconduit le mandat d'administrateur de:

- MUTUA GENERAL DE SEGUROS;
- VILLALMANZO S.A.;
- M. Jésus Santaolalla Presilla;

pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.»

*Résolution 6*

«L'Assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises KPMG AUDIT, pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.»

Pour copie conforme

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Succursale de Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04694. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(040776.3/3085/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**POINT J S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 98.495.

*Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement*

Le 4 mai 2005, s'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement des actionnaires de la société anonyme POINT J S.A. ayant son siège à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 98.495.

L'assemblée est ouverte et présidée par M. Jonathan Beggiano, employé prive, demeurant 31, Val Sainte Croix à Luxembourg (L-1371).

Il est appelé aux fonctions de secrétaire M. Gilles Malhomme, employé prive, demeurant 31, Val Sainte Croix à Luxembourg (L-1371).

Il est appelé aux fonctions de scrutateur M. Joseph Jacquemin, administrateur-délégué, demeurant 8, rue de la plaine, F-54620 Doncourt-les-Longuyon.

Le bureau constate:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

2. Qu'il appert de la précitée liste de présence que toutes les actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification de la situation du siège social.

*Première résolution*

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de modifier la situation du siège social pour la situer désormais à l'adresse suivante: 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

*Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01552. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040580.3/1091/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

**SOCIETE IMMOBILIERE LIMPERSBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 3, rue Ermesinde.  
R. C. Luxembourg B 75.392.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire relative aux comptes annuels 2003, assemblée tenue de façon extraordinaire en date du 10 décembre 2004 au siège de la société*

*Troisième résolution*

Suite à la démission en tant qu'administrateur de Maître Brigitte Pochon, domiciliée à Luxembourg, l'Assemblée Générale nomme Madame Marie-Louise Ragnacci, demeurant à Luxembourg en tant qu'administrateur en remplacement de Maître Brigitte Pochon. Le nouvel administrateur est nommé pour une période de 6 ans. Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2009.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler pour une période de 6 ans les mandats des administrateurs en fonction suivants:

- HOPTON CAPITAL LIMITED, TORTOLA, BVI;

- Monsieur Virgilio Ranalli, Luxembourg;

et du Commissaire aux comptes en fonction: FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l.

et ce jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels 2009.

*Septième résolution*

Le siège social de la société est transféré de 107, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 3, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Strassen, le 14 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2005, réf. LSO-BD03057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040687.3/578/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 19.194.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03661, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signatures.

(040567.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**BEST ORGANISATION S.A., Société Anonyme,  
(anc. MULTI DISTRI S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.  
R. C. Luxembourg B 72.558.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

*Pour la société*

Signature

(040579.3/1091/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**DETA SHIPPING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 72.767.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(040582.3/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**BANCA LOMBARDA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 62.318.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2005, réf. LSO-AT04755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

B. Ermiti / H. de Monthebert

*Mandataire Commercial / Mandataire Principal*

(040583.3/1183/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

---

**PEFC LUXEMBOURG, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

Il y a lieu de remplacer le texte de l'actuel art. 12 par les textes suivants:

**Art. 12.** L'assemblée générale est chargée d'arrêter les critères, indicateurs et recommandations relatifs au développement d'une gestion durable des forêts, de désigner la ou les sociétés de certification, de désigner un conseil de conciliation, ainsi qu'en général de la description du fonctionnement du système PEFC LUXEMBOURG.

**Art. 12a.** Un règlement intérieur, à arrêter par l'assemblée générale, peut, en cas de besoin, préciser ou compléter les dispositions concernant l'organisation et le fonctionnement des organes de l'association ainsi que celles de la gestion administrative et financière.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2005, réf. LSO-BE05264. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(040918.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**BANINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.469.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 304 du 25 avril 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BANINTER S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040620.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**BANINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.469.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 304 du 25 avril 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03316, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BANINTER S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040621.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**BANINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 78.469.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 11 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 304 du 25 avril 2001.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BANINTER S.A.*

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(040622.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

---

**IMMOPARTNERS S.A., Société anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg 107.863.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit février.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur John Seil, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 février 2005.

2. Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur John Seil, ci-après nommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 février 2005.

3. Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur John Seil, ci-après nommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 février 2005.

4. Monsieur Marc Lamesch, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représenté par Monsieur John Seil, ci-après nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 février 2005.

5. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

6. Monsieur Claude Schmitz, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, ci-avant nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 février 2005.

7. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

8. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, ci-avant nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 février 2005.

9. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, ci-avant nommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 4 février 2005.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de IMMOPARTNERS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.680,- (trente et un mille six cent quatre-vingt euros) représenté par 3.168 (trois mille cent soixante-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont et restent nominatives. Elles ne peuvent être cédées à des tiers qu'après avoir été offertes aux autres actionnaires (associés) qui devront tous avoir refusé de les reprendre avant qu'on ne puisse les céder à un tiers.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 300.000,- (trois cent mille euros) qui sera représenté par 30.000,- (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 février 2010, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou telefax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année Sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

### Disposition Générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### Souscription et paiement

Les 3.168 (trois mille cent soixante-huit) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. M. Thierry Fleming, prénommé.....	352	3.520
2. M. Luc Hansen, prénommé.....	352	3.520
3. M. Guy Hornick, prénommé.....	352	3.520
4. M. Marc Lamesch, prénommé.....	352	3.520
5. M. Pierre Lentz, prénommé.....	352	3.520
6. M. Claude Schmitz, prénommé.....	352	3.520
7. M. John Seil, prénommé.....	352	3.520
8. M. Reno Maurizio Tonelli, prénommé.....	352	3.520
9. M. Claude Zimmer, prénommé.....	352	3.520
<b>Totaux.....</b>	<b>3.168</b>	<b>31.680</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.680,- (trente et un mille six cent quatre-vingt euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cent euros (EUR 1.500,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 65.489.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2005, vol. 147S, fol. 4, case 4. – Reçu 316,80 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2005.

*P. Bettingen.*

(039781.3/202/236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2005.

**DAMOVO GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.397.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 27 avril 2005 a ratifié la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Robert Contreras avec effet au 22 février 2005. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Bertrand Pivin, Administrateur;
- Monsieur Colm Smith, Administrateur;
- Monsieur Oscar Cicchetti, Administrateur;
- Monsieur Robert Contreras, Administrateur;
- Monsieur Nikos Stathopoulos, Administrateur B;
- Monsieur Paul Fitzsimons, Administrateur B;
- Monsieur Peter Järtby, Administrateur C;
- Monsieur Michael Collins, Président.

Luxembourg, le 2 mai 2005.

*Pour DAMOVO GROUP S.A.*

C. Smith

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01577. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038288.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**NICKEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 74.217.

Par décision du Conseil d'administration du 30 septembre 2002, le siège social a été transféré du 69, boulevard de la Pétrusse, L-Luxembourg, au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, a été coopté au Conseil d'Administration, en remplacement de M. Marc-André Bechet, démissionnaire.

M. Albert Pennacchio s'est démis de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 30 septembre 2002.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,
- M. Guy Baumann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,
- M. Jean Bodoni, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

*Pour NICKEL S.A., Société Anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02027. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann*

(038853.3/1017/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**NICKEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 74.217.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2003, la décision des administrateurs du 30 septembre 2002 de coopter M. Jean Bodoni au Conseil d'administration a été ratifiée. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

*Pour NICKEL S.A., Société Anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02029. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann*

(038855.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**CAISSE RAIFFEISEN HOFFELT-BINSFELD-WEISWAMPACH, Société Coopérative.**

Siège social: Wincrange.  
R. C. Luxembourg B 94.441.

Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2004 de la CAISSE RAIFFEISEN HOFFELT-BINSFELD-WEISWAMPACH, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.M. Wildgen / J. Mangen  
*Attaché à la Direction / Directeur*

(901729.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2005.

**CAISSE RAIFFEISEN FEULEN, Société coopérative.**

Siège social: Vichten.  
R. C. Luxembourg B 94.448.

Le bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2004 de la CAISSE RAIFFEISEN FEULEN, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.M. Wildgen / J. Mangen  
*Attaché à la Direction / Directeur*

(901728.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2005.

**CRISBO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 26.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02746, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

Signature.

(038833.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**CRISBO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 26.776.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 21 avril 2005 que:

- les mandats d'administrateur de Mme Chantal Keereman, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Mme Corinne Philippe, juriste, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, M<sup>e</sup> Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant comme adresse professionnelle 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de M. Lex Benoy, expert-comptable, ayant comme adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 21 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02744. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038830.3/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**EURODRILL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 3, Fuussekaul.  
R. C. Luxembourg B 91.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03546, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

*Pour EURODRILL S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(901723.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 mai 2005.

**TRANSEURO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 32.614.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Marie-Claire Zehren, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

*Pour TRANSEURO S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038848.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**JPMorgan ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**  
**Société à responsabilité limitée,**  
**(anc. ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**  
 Registered office: Senningerberg.  
 R. C. Luxembourg B 36.308.

In the year two thousand and five, in the third of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (UK) LIMITED, having its registered office at 125 London Wall, London EC2Y 5AJ, United Kingdom,

represented by:

Mr Jean-Jacques Lava, chief financial officer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney executed on May 3, 2005,

which, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole partner of ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office in Senningerberg, 6, route de Trèves, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 36.308, incorporated pursuant to a notarial deed on March 8, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 324 of August 28, 1991. The articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on July 28, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 45 of January 23, 2001.

The appearing party representing the whole corporate capital then took the following resolutions:

*First resolution*

The partner resolves to change the company's name from ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., into JPMorgan ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. and consequently to amend Article 4 of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

**Art. 4.** «The Company is named JPMorgan ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

*Second resolution*

The partner resolves to change the reference made to the CHASE MANHATTAN GROUP into JPMorgan CHASE & CO GROUP and to amend Article 13 of the Articles of Incorporation of the Company.

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present original deed was drawn up in Senningerberg, on the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

JPMorgan ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (UK) LIMITED, ayant son siège social au 125 London Wall, Londres EC2Y 5AJ, Royaume-Uni,

représentée par Monsieur Jean-Jacques Lava, directeur financier, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 3 mai 2005.

La précitée procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 36.308, constituée suivant acte notarié en date du 8 mars 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 28 août 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 45 du 23 janvier 2001.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée décide de modifier la dénomination de la Société de ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l. en celle de JPMorgan ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et, par conséquent, de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** «La Société a la dénomination JPMorgan ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

*Deuxième résolution*

L'associée décide de changer toute référence faite à CHASE MANHATTAN GROUP en JPMorgan CHASE & CO GROUP et de modifier l'article 13 des statuts de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-J. Lava, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2005, vol. 893, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(039420.3/239/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**JPMORGAN ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée,**

**(anc. ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 36.308.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(039429.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**PREMIER CRU INTERNATIONAL N.V., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 73.762.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 10 janvier 2005,

les mandats des administrateurs:

\* Monsieur Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

\* Monsieur Koen van Baren, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

\* Madame Tjitske Strikwerda, Résidence du Métropole, 9800 Monté-Carlo, Principauté de Monaco,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

*Pour PREMIER CRU INTERNATIONAL N.V.*

C. Speecke

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01583. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038283.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

---

**SWEET PARADISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 1, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 95.924.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

G. Poncé.

(039445.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

---

**AEP II, Société à responsabilité limitée,  
(anc. AFFINI ASIA PACIFIC II).  
Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 107.378.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of March.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II, LP, a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive. P.O. Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by its general partner, AFFINITY FUND II GENERAL PARTNER LIMITED, a Cayman Islands limited partnership, having its registered office at Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive. P.O. Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Claude Feyereisen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 March 2005 in Hong Kong.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II, LP is the sole partner of AFFINI ASIA PACIFIC II, a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, currently under the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 23 March 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company);

II. the agenda of the general meeting is as follows:

1. Change of the name of the Company from AFFINI ASIA PACIFIC II into AEP II;
2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company;

III. The sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to change, with immediate effect, the name of the Company into AEP II.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner resolves to amend article 1 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

«**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name AEP II (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).»

There being no further business, the meeting is closed.

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder, the proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuvième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II, LP, un limited partnership de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représenté par son general partner, AFFINITY FUND II GENERAL PARTNER LIMITED, un limited partnership de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive. P.O. Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2005 à Hong Kong.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. AFFINITY ASIA PACIFIC FUND II, LP est l'associé unique de AFFINI ASIA PACIFIC II, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, actuellement en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mars 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

II. La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. modification de la dénomination sociale de la Société de AFFINI ASIA PACIFIC II en AEP II;
2. modification de l'article 1 des statuts de la Société.

III. L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de modifier, avec effet immédiat, la dénomination sociale de la Société en AEP II.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AEP II (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 mars 2005, vol. 431, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 avril 2005.

H. Hellinckx.

(039436.3/242/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**AEP II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 107.378.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2005.

H. Hellinckx.

(039444.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**PREPHARME HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 41.462.

L'an deux mille cinq, le six mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREPHARME HOLDING S.A., ayant son siège social au 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 41.462.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 septembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 613 du 22 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 25 du 20 janvier 1993.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant une assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 22 septembre 2000, dont mention a été publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 172 du 6 mars 2001.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Sabine Perrier, Fondée de Pouvoir, demeurant à Thionville-Elange, France.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les neuf mille deux cents (9.200) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent trente mille (230.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ou leur mandataires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme PREPHARME HOLDING S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire-aux-comptes.
4. Divers.

L'assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Est nommé liquidateur:

Madame Sabine Perrier, directeur fondée de pouvoir, demeurant à Thionville, France.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations sociales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, vol. 148S, fol. 31, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(039232.3/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**HUTCHISON WHAMPOA IT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 89.942.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 1788 du 17 décembre 2002

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2005, réf. LSO-BE02558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signature.

(039619.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 107.841.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand five, on the twenty-seventh day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, acting in its name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, a mutual investment fund organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Mr. Raphaël Poncelet, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»), which specify in articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In particular, the Company may proceed with the acquisition and sale of the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties. The Company may also proceed with the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the Law.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is fixed at ten thousand pounds (GBP 10,000.-) represented by five hundred (500) shares of a nominal value of twenty pounds (GBP 20.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders of the Company, in accordance with article 14 of the Articles. In particular, the Company may issue various classes of shares so as to correspond to a specific target asset (as defined hereinafter). The general meeting of shareholders may determine, at the time of issue, creation of reclassification of a class of shares, that exclusive rights to obtain part or all of the net proceeds from the disposal of one or more specific assets, including in particular properties («target assets») are attached to such class. In order to assess the proportion of the net proceeds from disposal attributable to the relevant class of shares, any loans entered into for the financing of the acquisition of such target assets, should be taken into account. In the present Articles, «net proceeds from disposal» means gross proceeds from the disposal of the target assets less any costs, taxes, duties directly related to such disposal.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law only.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders, in case of plurality of shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of any one manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

If several managers have been appointed, any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving the evidence of the resolution.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only valid taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2005.

#### *Subscription - Payment*

The five hundred (500) shares have been entirely subscribed by LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. acting in its own name and on behalf of LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of ten thousand pounds (GBP 10,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

For the purpose of the registration, the amount of ten thousand pounds (GBP 10,000.-) is valued at fourteen thousand six hundred and eighty-one euro and eighty cents (EUR 14,681.80).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Robert La Fors, Managing Director of LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES B.V., residing professionally at Herengracht 471, 1017 BS Amsterdam, The Netherlands,

- Mr. Peter Manley, Chief Administrative Officer of LaSalle Investment Management, Europe, residing professionally at 33 Cavendish Square, PO Box 2326, London, W1A 2NF, United Kingdom,
- Mr. Jean-Paul Vignac, Finance Director of LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SAS, residing professionally at 38, rue Marbeuf, 75008, Paris, France,
- Mrs. Stéphanie Duval, Fund Administration Manager of LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., residing professionally at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the sole signature of any one manager.

2) The address of the Company is fixed at 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, agissant en son nom propre et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, un fonds commun de placement organisé selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Raphaël Poncelet, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumis avec les présentes à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

En particulier la Société peut procéder à l'acquisition et à la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut mettre en oeuvre toutes mesures et exécuter toutes opérations qui seront nécessaires pour l'accomplissement ou le développement de son objet, le tout en restant dans les limites imposées par la Loi.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination LaSalle UK PROPERTY COMPANY III, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt Livres Sterling (GBP 20,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale des associés de la Société, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts. En particulier, la Société pourra émettre différentes catégories de Parts correspondant à un actif cible spécifique (comme défini ci-après). L'assemblée générale des associés peut déterminer au moment de l'émission, de la création ou de la reclassification d'une catégorie de Parts, que certains droits exclusifs d'obtenir tout ou partie du produit net de cession d'un actif déterminé, y compris en particulier des propriétés (les «actifs cibles») sont affectés à cette catégorie. Afin d'évaluer la proportion du produit net de cession attribuable à la catégorie concernée, tout prêt contracté pour le financement de l'acquisition de tels actifs

cibles, devra être pris en compte. Dans les présents articles, le «produit net de cession» signifie le produit brut de cession des actifs cibles moins tous les coûts, impôts, dépenses liées directement à la cession.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés en cas de pluralité des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Si plusieurs gérants ont été désignés, tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par audioconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes de prendre part à la réunion et de s'entendre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation par présence physique de cette personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre ses résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2005.

#### *Souscription - Libération*

L'ensemble des cinq cents (500) parts sociales a été souscrit par LaSalle UK COMMERCIAL MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. agissant en son nom et pour compte de LaSalle UK COMMERCIAL PROPERTY FUND, prédésignée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000,-) est évalué à quatorze mille six cent quatre-vingt-un euros et quatre-vingts cents (EUR 14.681,80).

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

*Décisions de l'associée unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Robert La Fors, Managing Director of LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SECURITIES B.V., demeurant professionnellement à Herengracht 471, 1017 BS Amsterdam, Pays-Bas,
- Monsieur Peter Manley, Chief Administrative Officer of LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT, Europe, demeurant professionnellement à 33 Cavendish Square, PO Box 2326, Londres, W1A 2NF, Royaume-Uni,
- Monsieur Jean-Paul Vignac, Finance Director of LaSalle INVESTMENT MANAGEMENT SAS, demeurant professionnellement à 38, rue Marbeuf, 75008 Paris, France,
- Madame Stéphanie Duval, Fund Administration Manager of LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., demeurant professionnellement à 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par signature individuelle de l'un quelconque de ses gérants.

2) L'adresse de siège social est fixée à 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et ans qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Poncelet, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 mai 2005, vol. 431, fol. 52, case 6. – Reçu 146,82 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 mai 2005.

H. Hellinckx.

(039451.3/242/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**CEGOMU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 51.360.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 mai 2005, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs, en remplacement de M. Guy Baumann, M. Jean Bodoni et M. Guy Kettmann, démissionnaires. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

*Pour CEGOMU S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

L. Heck / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2005, réf. LSO-BE02022. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038866.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**ENVILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4579 Differdange, 36, rue du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.074.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

G. Poncé.

(039447.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**FONTAINE MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.  
R. C. Luxembourg B 93.150.

L'an deux mil cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur René Kinnen, économiste, demeurant à L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.

Lequel comparant déclare être seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FONTAINE MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 93.150,

constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> avril 2003, publié au Mémorial C du 20 mai 2003, numéro 541.

L'associé a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee à L-1618 Luxembourg, 37, rue des Gaulois.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'associé décide de modifier l'article 3 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts comme suit:

«**Art. 3. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.»

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Kinnen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2005, vol. 148S, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2005.

P. Bettingen.

(038926.3/202/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**CODITEL S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.000.000,-.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.701.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

Signature.

(039634.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**B.E.S.T. INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., BUREAU D'ETUDES ET DE SERVICES TECHNIQUES  
INGENIEURS-CONSEILS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R. C. Luxembourg B 39.399.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jeannot Koch, ingénieur diplômé, né le 7 janvier 1951 à Luxembourg, demeurant à L-6246 Rippig, 4, Am Brill.

2) Monsieur Alain Reis, ingénieur technicien, né le 8 mai 1956 à Messancy, Belgique, demeurant à B-6780 Messancy, 39, rue de Luxembourg.

3) Monsieur Jean-Paul Strauss, ingénieur diplômé, né le 22 janvier 1941 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4334 Esch-sur-Alzette, 30, rue des Tramways.

4) Monsieur Dany Winbomont, ingénieur diplômé, né le 2 février 1964 à Malmédy, Belgique, demeurant à L-5429 Hettermillen, 3A, route du Vin.

5) Monsieur Fernand Hengen, ingénieur diplômé, né le 7 juin 1970 à Luxembourg, demeurant à L-3505 Dudelange, 5, rue Dominique Lang.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont avec Monsieur Théo Gorges, ingénieur diplômé (FH), demeurant à D-54296 Trèves, les seuls associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de BUREAU D'ETUDES ET DE SERVICES TECHNIQUES INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., en abrégé B.E.S.T. INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., R.C.B. Numéro 39.399, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 20 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 300 du 8 juillet 1992.

- Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1083 du 27 octobre 2004.

- Le capital social de cette société est de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de trois cents euros (EUR 300,-) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Cession de 70 parts sociales détenues par M. J. P. Strauss: attribution des parts sociales aux associés ayant marqué leur intérêt par courrier recommandé avant le 25 février 2005.

2. Modification de l'article 6 des statuts.

3. Divers.

Les associés constatent que huit cent soixante-quinze (875) parts sociales de la société sont présentes à cette assemblée qui a été convoquée par lettre recommandée datée du 6 avril 2005, de sorte qu'elle est dûment constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

- Monsieur Jean-Paul Strauss, préqualifié, ici présent, cède dix (10) parts sociales qu'il possède dans la société à Monsieur Jeannot Koch, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de dix mille six cents (EUR 10.600,-), ce dont quittance.

- Monsieur Jean-Paul Strauss, préqualifié, ici présent, cède quinze (15) parts sociales qu'il possède dans la société à Monsieur Dany Winbomont, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de quinze mille neuf cents euros (EUR 15.900,-), ce dont quittance.

- Monsieur Jean-Paul Strauss, préqualifié, ici présent, cède dix (10) parts sociales qu'il possède dans la société à Monsieur Alain Reis, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de dix mille six cents euros (EUR 10.600,-), ce dont quittance.

- Monsieur Jean-Paul Strauss, préqualifié, ici présent, cède trente-cinq (35) parts sociales qu'il possède dans la société à Monsieur Fernand Hengen, préqualifié, ici présent et ce acceptant, pour un prix de trente-sept mille cent euros (EUR 37.100,-), ce dont quittance.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés présents représentant plus de trois quart du capital social et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par ses gérants.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de trois cents euros (EUR 300,-) chacune, entièrement libérées en nature.

Ces parts ont été attribuées comme suit:

1) Monsieur Théo Gorges, ingénieur diplômé (FH), demeurant à D-54296 Trèves 2, Im Treff, cent vingt-cinq parts	125
2) Monsieur Jeannot Koch, ingénieur diplômé, demeurant à L-6246 Rippig, 4, Am Brill, deux cent vingt parts	220
3) Monsieur Alain Reis, ingénieur-technicien, demeurant à B-6780 Messancy 39, rue de Luxembourg, deux cent vingt parts	220
4) Monsieur Dany Winbomont, ingénieur diplômé, demeurant à L-5429 Hettermillen, 3A, route du Vin, deux cent vingt parts	220
5) Monsieur Fernand Hengen, ingénieur diplômé, demeurant à L-3505 Dudelange, 5, rue Dominique Lang, deux cent quinze parts	215
Total: mille parts sociales	1.000»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Koch, A. Reis, J.-P. Strauss, D. Winbomont, F. Hengen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, vol. 148S, fol. 31, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2005.

A. Schwachtgen.

(039230.3/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**B.E.S.T. INGENIEURS-CONSEILS, S.à r.l., BUREAU D'ETUDES ET DE SERVICES TECHNIQUES  
INGENIEURS-CONSEILS, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.  
R. C. Luxembourg B 39.399.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 607 du 28 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(039231.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**ASTAKOS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.130.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040651.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**NARTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.600.

L'an deux mille cinq, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NARTAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 46.600,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> février 1994, publié au Mémorial C, numéro 183 du 10 mai 1994,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 1995, publié au Mémorial C, 526 du 14 octobre 1995.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Karine Variot, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sonia Ouizougoun, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les deux cent dix (210) actions d'une valeur nominale de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent dix mille francs français (210.000,- FRF), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Suppression de la valeur nominale des actions;

2) Conversion de la devise du capital de FRF 210.000,- en EUR 32.014,29;

3) Augmentation du capital de neuf cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze cents (EUR 985,71), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille quatorze euros et vingt-neuf cents (EUR 32.014,29) à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions qui était de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de deux cent dix mille francs français (210.000.- FRF) en trente-deux mille quatorze euros et vingt-neuf cents (EUR 32.014,29) sur base du cours de change 1 FRF = 6,55957 EUR.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital de neuf cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze cents (EUR 985,71), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille quatorze euros et vingt-neuf cents (EUR 32.014,29) à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-). Cette augmentation se fait sans émission d'actions nouvelles.

Le prédit montant de neuf cent quatre-vingt-cinq euros et soixante et onze cents (EUR 985,71) a été payé moyennant un versement en espèces par les actionnaires de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'article cinq - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (1<sup>er</sup> alinéa).** Le capital social est fixé à trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), représenté par deux cent dix (210) actions sans désignation de valeur nominale.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article trois (3) des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 3. Objet.** «L'objet de la société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans les entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participations, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Bezzina, K. Variot, S. Ouizougun, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 avril 2005, vol. 906, fol. 69, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2005.

F. Kessler.

(039540.3/219/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**NARTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.600.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 avril 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2005.

F. Kessler.

(039541.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**ALMA REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 75.878.

*Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration du 16 décembre 2004*

1. Le Conseil prend note de la démission de M. Claude Stiennon de son mandat d'Administrateur de la Société, avec effet au 31 décembre 2004. Le Conseil remercie M. Claude Stiennon pour l'intérêt qu'il a porté au développement de la Société.

2. Le Conseil décide de coopter GECALUX S.A., habituellement représentée par Monsieur Maurice Haag, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Stiennon. Cette cooptation sera soumise pour ratification lors de la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

3. Le Conseil décide de nommer, avec effet au 31 décembre 2004, en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94(3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), GECALUX S.A., en remplacement de Monsieur Claude Stiennon.

GECALUX S.A. s'est vue confier la gestion journalière de la société.

*Pour la société*

GEKALUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06272. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(038332.3/730/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2005.

**SAMMY GOLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 94.211.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

G. Poncé.

(039448.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**JPMorgan ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A.).**

Registered office: Senningerberg.

R. C. Luxembourg B 78.396.

In the year two thousand and five, in the third of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A. (the «Company»), a société anonyme, having its registered office in Senningerberg, 6, route de Trèves, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 78.396, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on October 23, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 284 of April 20, 2001. The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant a deed of the undersigned notary on December 30, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 214 of February 20, 2004.

The meeting was opened and was presided by Mr Jean-Jacques Lava, chief financial officer, with professional address in Luxembourg.

The President appointed as secretary Mrs Anne d'Alimonte, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Saliha Boukhrichen, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1.- To change the company's name from CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., into JPMorgan ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.;

2.- To amend consequently Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolution:

*Resolution*

The extraordinary meeting resolves to change the company's corporate name from CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., into JPMorgan ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. and consequently to amend Article 1 of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

**Art. 1.** «There exists a joint stock company (société anonyme) under the name of JPMorgan ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.»

Nothing else being on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present original deed was drawn up in Senningerberg, on the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille cinq, le trois mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A., (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à Senningerberg, 6, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 78.396, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 284 du 20 avril 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 214 du 20 février 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Lava, directeur financier, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Anne d'Alimonte, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Saliha Boukhrichen, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- De modifier la dénomination de la société de CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A. en JPMorgan ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

2.- De modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la Société de CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A. en celle de JPMorgan ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. et, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme sous la dénomination de JPMorgan ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-J. Lava, A. d'Alimonte, S. Boukhrichen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2005, vol. 893, fol. 57, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(039552.3/239/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**JPMORGAN ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. CHASE FLEMING LUXEMBOURG HOLDING S.A.).**

Siège social: Senningerberg.  
R. C. Luxembourg B 78.396.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2005.

J.-J. Wagner.

(039553.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

**INTERTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 62.211.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du  
21 février 2005 à 17h00*

Décisions:

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant à L-5752 Frisange, Haffstrooss, 23, jusqu'à la date du 14 juin 2010;

- de reconduire dans leurs fonctions d'Administrateurs Madame Carine Daems, Monsieur Johannes Wijnants et dans ses fonctions d'Administrateur-délégué Monsieur Hendrik Wijnants jusqu'à la date du 14 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2005, réf. LSO-BD03443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(038778.3/984/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

**ALPHA FISCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 107.765.

**STATUTS**

L'an deux mille cinq, le vingt-deuxième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mme Huguette Madelaine Liliane Landroux, sans profession, domiciliée à B-4432 Alleur, rue des peupliers, 2, ici représentée par M. Philippe Leclercq, gérant de société, domicilié professionnellement à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration donnée le 16 avril 2005 à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I<sup>er</sup>. Dénomination - Siège Social - Objet Social - Durée

### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination ALPHA FISCA, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Mamer par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités de comptabilité, de consultance et de travaux en fiscalité ainsi que toutes prestations de services administratifs. En l'occurrence elle pourra prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

3.2. La Société pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

3.3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts Sociales

### Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

#### **Art. 10. Représentation**

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes les personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilités des gérants**

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée Générale des Associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

### **V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices**

#### **Art. 14. Exercice social**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices**

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition Générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2005.

### *Souscription - Libération*

Mme Huguette Madelaine Liliane Landroux, précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérant est fixé à un;
2. Monsieur Philippe Leclercq, gérant de société, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, domicilié professionnellement à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée;
3. Le siège social de la Société est établi à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Leclercq, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, vol. 148S, fol. 20, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2005.

J. Elvinger.

(038776.3/211/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.